

Berson

Actualités

JOURNAL MUNICIPAL N°46

Janvier 2020

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

MERCREDI 08 JANVIER 2020

A 18 H 30 AU FOYER RURAL

OUVERT À TOUS

AGENDA

JANVIER

08 janvier : Vœux du Maire ouvert à tous

18 janvier : Concert de la Sainte Cécile organisé par l'ORCHESTRE D'HARMONIE

FEVRIER

07 février : Loto organisé par l'ÉCOLE

08 février : Loto organisé par la J.S.B*

15 février : Théâtre organisé par le COMITÉ DES FÊTES

20 février : Carnaval de l'ÉCOLE

22 février : Repas organisé par l'A.C.C.A*

MARS

15 mars : Élections Municipales

22 mars : Élections Municipales

28 mars : Tour du Canton de l'Estuaire

AVRIL

10 avril : Audition des élèves de l'ÉCOLE DE MUSIQUE

26 avril : Repas organisé par l'A.R.I.E.B*

MAI

03 mai : Repas des aînés offert par la MUNICIPALITÉ

07-10 mai : Bourse aux vêtements organisée par la F.C.P.E*

08 mai : Commémoration de l'Armistice

09 mai : 17ème Marathon des Vins de BLAYE Côtes de Bordeaux

16 mai : Repas organisé par l'A.C.C.A*

23 mai : Atelier de printemps organisé par la F.C.P.E*

23 mai : Loto organisé par la J.S.B*

JUIN

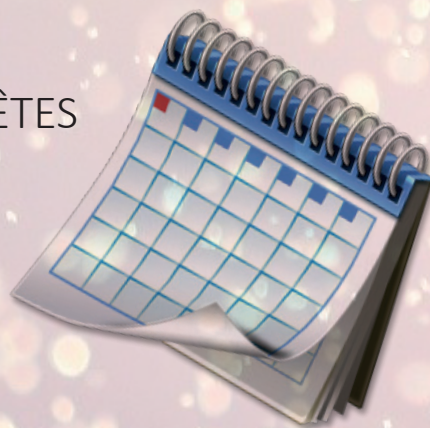
06 juin : Tous à vélo

06-07 juin : Exposition de LEGO organisée par FANS DE BRIQUES

20 juin : Kermesse de l'ÉCOLE

26 juin : Audition des élèves de l'ÉCOLE DE MUSIQUE

27 juin : Atelier de fin d'année organisé par la F.C.P.E*



*J.S.B : Jeunesse Sportive Bersonnaise

*F.C.P.E : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

*A.R.I.E.B : Association pour la Rénovation Intérieure de l'Église de Berson

*A.C.C.A : Association Communale de Chasse Agréée

(Sous réserve de changements)

LE MOT DU MAIRE



- Les premières maisons du lotissement communal « Les Lauriers » au Barail, sortent de terre. Actuellement 17 terrains sont vendus, et vont accueillir de nouvelles familles.
- L'Immeuble NORMAND, acquis par la municipalité, Avenue du Bourg, va permettre par une réhabilitation ou une construction neuve, l'extension du pôle médical et paramédical.
- L'Immeuble ROBERT, contigu aux écoles maternelles, vient d'être nettoyé, ainsi sera réalisé dans un premier temps un jardin Bio pour les enfants de l'école, puis l'agrandissement du groupe scolaire.
- Concernant la zone AU de la Croix de Martin, un permis d'aménager va être déposé. Ce dossier concrétisera la densification du Centre Bourg, avec la réalisation d'une maison de retraite, la construction d'une MAM (maison d'assistantes maternelles) et également des maisons d'habitation.
- Un cabinet d'étude va être choisi pour l'aménagement de la Place de l'Eglise.
- La Communauté de Communes de Blaye a instauré le « Permis de louer » à l'intention de tous les propriétaires bailleurs, un PLUI (Plan Local d'Urbanisme à l'échelle Intercommunale) se profile dans un prochain avenir, un schéma de cohérence territorial va bientôt entrer en vigueur.

L'année 2020 verra des élections municipales les 15 et 22 Mars prochains.

Bonne année et bonne santé à tous.

Le Maire,
Jacky ROTURIER



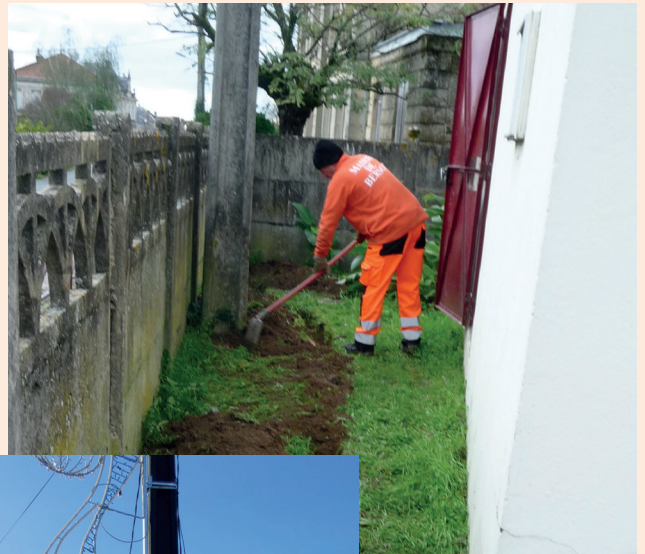
Ancienne maison ROBERT

VIE COMMUNALE

GROUPE ACHATS		
Suite à des Marchés à Procédure Adaptée, les achats suivants ont été réalisés, les sommes sont mentionnées en euros et toutes taxes comprises		
REALISATIONS	NOMS DES SOCIETES	MONTANTS TTC
Panneaux de voiries	SERI	921,60 €
Plaques de rues	PB CREATION	2 045,00 €
Travaux de voiries 2019	SAS BOUCHER TP	77 388,80 €
Serveur informatique Mairie	2GCOM	6 938,40 €
Stabilisateur pour échafaudage	MEFRAND COLLECTIVITE	828,00 €
Tondeuse autoportée	ESPACE EMERAUDE	4 740,00 €
Adoucisseur d'eau pour le restaurant scolaire	PRO ET CIE	290,50 €
Enceinte portative pour manifestation	PB CREATION	790,00 €
Petit matériel service technique	ESPACE EMERAUDE	1 644,44 €
Mission d'accessibilité pour le Foyer Rural	SWAENPOEL PIERRE	3 840,00 €
Sèche main Ecole	EURL ARRIGHI	375,00 €
Jeux extérieurs Ecole	INTERSPORT	110,35 €
Mise en place Sauveteur Secouriste au Travail	DAEXAL	1 197,48 €
VMC Bibliothèque	EURL ARRIGHI	756,00 €
Etude/Maîtrise d'œuvre	ECTAUR	3 768,00 €
Défibrillateur	SEDI	4 591.64
	Total 2ème semestre	110 225.21 €
	Total 1er semestre	95 564,74 €
	Total annuel	205 789.95 €

BATIMENTS - EQUIPEMENTS - TRAVAUX





Travaux
réalisés par
les Employés
Communaux



LE P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde)

Dans un contexte difficile où l'on constate de plus en plus de catastrophes naturelles et malheureusement industrielles, la commune, depuis son entrée dans les 20 km du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la centrale du Blayais, s'est dotée d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) dont les objectifs sont les suivants :

- la sauvegarde, la protection et le soutien à la population,
- l'alerte aux habitants,
- l'information à la population (situation, évolution, consignes et fin d'événement),
- l'appui des secours.

Le PCS n'est ni un plan de secours, ni un plan d'urgence mais il s'articule avec les services spécialisés (SDIS, Gendarmerie, Préfecture).

Qu'est ce que le PCS ?

Un outil de prévision et un outil opérationnel pour gérer la commune suite à un événement non souhaité.

Le PCS décrit :

- les éléments de base pour réagir rapidement,
- les modalités de déclenchement et d'organisation d'une cellule communale de crise,
- les dispositions à prendre et mission de chacun,
- les différents moyens existants,
- les fiches réflexes ou actions,
- la fiche pour prise en compte du REX (retour d'expérience).

Ce document comprend :

- le recensement et l'analyse de risques sur le territoire communal en particulier,
- le risque nucléaire,
- le risque transport matières dangereuses,
- le risque climatique (orages violents, tempête, tempête de neige ...),
- le risque canicule,
- le risque de pandémie (grippale entre autres).

Il sera très bientôt en ligne sur le site de la commune pour tout ce qui est description uniquement (pas la partie opérationnelle).

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de retirer vos comprimés d'iode gratuitement en pharmacie, même si vous n'avez pas reçu votre bon de retrait adressé par courrier.



Centrale du Blayais à Braud-et-Saint-Louis.

VOIRIE

Une partie des travaux de voirie a été réalisée sur la commune fin octobre début novembre sur le Secteur Galineau, Bourdieu, Mortefont, Croix de Ferrand, Barbefer et Les Hiverts (gravillonnage bicouche).

Cependant, en raison du mauvais temps, la seconde partie n'a pu se faire. Les travaux sont ainsi reportés à l'année prochaine, pour les secteurs Vanlin, Comarque, Milan, St-Marguerite, Le Puy et le parking communal. Après le passage de la tempête AMELIE, nous avons constaté quelques dégâts sur la commune : plusieurs poteaux téléphoniques, ainsi que des panneaux de signalisations couchés.

Prochainement, nos plaques d'identifications pour les Rues et les Avenues vont changer de couleur : (bordeaux crochets blanc). Ces plaques sont fixées, pour beaucoup, sur le mur des maisons de riverains, nous les remercions d'accepter ce changement. D'autre part, la municipalité a installé des jardinières en bordure du parking du cimetière afin de fleurir l'entrée de la commune avec diverses plantes.



VIE SPORTIVE

STADE. Notre stade se porte bien, grâce à un entretien régulier et une utilisation correcte. Suite à la chute d'un arbre, une partie de la murette bordant le stade a été cassée. Après constat d'assurance, la réparation a été effectuée. La pose du petit portail d'entrée a également été réalisée.

TENNIS. La travée centrale des courts de tennis (poteaux et grillages) a été changée. Le nettoyage des courts a été effectué par l'entreprise TENNIS AQUITAINE.



EXPOSITION DE PEINTURE

C'est dans l'entrée de l'Agence Postale Communale de Berson que Danièle Smith a exposé ses toiles du mois d'octobre à novembre. Peintures florales, clowns, paysages, animaux, l'artiste Bersonnaise nous a présenté un large panel de ses œuvres révélant l'exécution de différentes techniques sur de nombreux tableaux.

Artistes confirmés, débutants passionnés ou humbles amoureux de l'art, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Service Communication de la ville. Des expositions à plus grande échelle avec la participation de plusieurs artistes de la commune pourraient être réalisées.



SPORTIF MERITANT

MEDAILLE D'OR CHAMPIONNAT DE FRANCE D'EQUITATION 2019

La Fédération Française d'Équitation a adressé à la Mairie un courrier notifiant qu'une Bersonnaise, Coline Guilmard, a obtenu la médaille d'or dans la discipline « Horse Ball », catégorie Club Poney Cadet 1.

Mais qu'est-ce que le Horse Ball ?

Le Horse Ball est un sport équestre collectif, inventé en France à la fin des années 70.

Il se pratique avec un ballon, 6 joueurs par équipe (dont 2 remplaçants), un terrain de 70x30m avec 2 buts aux extrémités. Il faut faire attention à ne pas garder le ballon dans les mains plus de 10 secondes, faire 3 passes avant de pouvoir marquer un but, ne pas descendre de cheval pour ramasser le ballon... Des règles simples, afin de marquer le plus de buts possible par des systèmes d'attaques et de défenses.

A la vitesse du cheval, se rajoute celle de la passe... Des buts, de belles actions collectives, des buts et encore des buts, de la rapidité et de la technicité...



TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE 30ÈME ÉDITION

Berson va accueillir la première étape du Tour du Canton de l'Estuaire, Epaux-Berson, le circuit passe par la Charente-Maritime.

L'arrivée sera jugée en haut de la Côte de Berson, le samedi 28 mars 2020, vers 16h.

Une importante caravane précédera les coureurs, qui sont en nombre (18 équipes présentes en 2019).

Cette épreuve est classée « National Élite ».

Rendez-vous aux amateurs de la « petite reine ».



 **La Côte du Bourg**

Ludovic HERCOUET
VOLAILLE - TRIPERIE - ROTISSERIE
16 Ter Avenue du bourg - 33390 BERSON.
Tél: 05.57.68.16.84 - 09.67.35.60.51
lacotedubourg.boucherie@orange.fr





ACTUALITES

ACTIVITES NUMERIQUES

La bibliothèque a proposé une activité numérique la semaine du 7 au 12 octobre 2019.

Toute cette semaine, les familles étaient invitées à visiter l'exposition sur les jeux vidéos, installée dans la salle de la Mairie.

Différentes consoles de jeux vidéos étaient à leur disposition. Les enfants se sont fait un plaisir d'affronter leurs parents sur des courses automobiles, ou même sur des disciplines sportives olympiques.

Une nouvelle expérience qui sera très certainement reconduite l'année prochaine.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2019

Temps de saison pour cette commémoration de l'Armistice, c'est sous une pluie fine et glaçante que la commune a honoré ses soldats.

Beaucoup de bersonnais ont bravé le froid, les porte-drapeaux fidèles au poste, l'Harmonie de Berson et de nombreux membres du conseil municipal ont tenu à être là pour le souvenir et la reconnaissance.

Monsieur le Maire a pris la parole et remercié **l'association Atoll Errance** et les élèves de l'école pour l'énorme travail de recherche effectué pour aboutir à l'édition du livre « Des enfants de Berson ». Le verre de l'amitié a clôturé ce moment chargé en émotion.



STELE DU CAU

C'est au mois d'août qu'a eu lieu le dépôt de gerbe à la Stèle du Cau de Berson. En présence de l'Amicale des Anciens de la Résistance du Bataillon du Blayais, des porte-drapeaux, de Madame MANON présidente du Souvenir Français, d'un public nombreux et également des Musiciens du « Music Band du Pays Gabaye ». Cette cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié à la Mairie de Berson.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 14 septembre 2019, Berson a organisé son deuxième forum des associations.

Une particularité cette année, le forum s'est déroulé en simultané sur 2 autres communes voisines.

28 associations ont répondu présentes sur le site de Berson. A partir de 10h, les sportifs, les amoureux de l'art et les enfants ont pu déambuler de stand en stand à la rencontre des adhérents de chaque association. Chacun a pu venir découvrir, s'informer ou s'essayer à une discipline. Des temps forts ont été proposés tout au long de la journée par quelques associations afin de mieux se faire connaître et pourquoi pas éveiller de passions. Les associations présentes ont pu également échanger et poursuivre les liens qu'elles avaient pu commencer à tisser l'année passée. Ce fût une belle journée de rencontre et de partage !

Pour clôturer cette journée, le pot de l'amitié a été offert à tous.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Les journées européennes du patrimoine étaient fixées cette année les 20 et 21 septembre. Notre Eglise Saint-Saturnin, classée monument historique, est ouverte tous les jours et comme tous les ans, les membres de l'A.R.I.E.B y sont présents en ces jours particuliers pour recevoir les visiteurs. Malgré un temps fort agréable, les visiteurs ne furent pas très nombreux.

Un document reste disponible en Mairie, mettant en valeur les parties intéressantes de notre église : la façade, les cloches, l'intérieur, les vitraux, chapelles rurales...etc.



OCTOBRE ROSE

Pour cette deuxième édition, c'est l'association ARTE CAPOEIRA qui s'est mobilisée au côté de la Ville de Berson le samedi 12 octobre 2019 pour organiser une marche de soutien à cette grande cause qu'est la lutte contre le cancer du sein.

Le rendez-vous avait été fixé à 9h, salle de l'ancienne mairie où un petit déjeuner était offert par la municipalité à chaque marcheur.

Vers 9h30, ce n'est pas moins de 98 personnes, toutes arborant la couleur rose (ruban, tee-shirt, foulard, etc...), qui ont pris le départ de cette marche.

Après un parcours de quelques kilomètres, vers 10h45, la petite troupe était de retour. Après avoir bu une boisson chaude, chacun a pu assister à une démonstration de CAPOEIRA. Des courageux ont même été invités à participer. La somme de 304€ a été récoltée, et reversée au Comité Prévention Dépistage des Cancers.



Suite aux Élections Municipales de mars 2020, le traditionnel Repas des Aînés offert par la Municipalité est reporté et se déroulera le dimanche 03 mai 2020.

INFOS ADMINISTRATIVES

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a pour la première fois participé au forum des associations. Les activités numériques étaient mises en avant. 9 personnes se sont inscrites ce jour-là, pour non seulement bénéficier des ressources numériques, mais pour également venir emprunter des livres à la bibliothèque. Rappelons que le prêt de livres est totalement **gratuit**.

Martial MAURY a été invité pour un café littéraire le samedi 28 septembre. Il est venu nous présenter ses nombreux ouvrages, et surtout ses dernières œuvres. « Timothée, bébé aventurier » pour enfant et « l'île aux orages » pour les adultes. S'en est suivie une séance de dédicaces, chaque personne a pu avoir le privilège d'obtenir sa dédicace personnalisée.

Les cafés littéraires, avec François FUENTES (auteur policier) et Fabien ROBERT, initialement prévus en novembre et décembre, sont reportés sur le premier semestre 2020.

La vente semestrielle de livres à 1€ s'est tenue du 13 au 15 novembre 2019. 95 ouvrages ont été vendus sur cette période.

Le café littéraire « contes de Noël » a rencontré un vif succès. Julie nous a conté l'histoire de la moufle sous forme de « tapis de conte ». S'en est suivi des lectures d'histoires de Noël. Cet après-midi s'est clôturé par un goûter de Noël.

Le vif succès des fréquentations des boîtes à livres sur différents endroits de la Commune nous incite à installer 2 autres boîtes à livres dès le 1er semestre 2020, une près de l'aire de covoiturage, située à Bel-Air, et la seconde au lieu-dit Les Landes (à proximité de l'abribus).



Rappel horaires d'ouvertures de la
Bibliothèque Municipale
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à
11h30 et de 13h30 à 17h
Mercredi : 9h à 12h



DÉBIT DE BOISSON ASSOCIATIONS

Une association peut ouvrir une buvette temporaire à l'occasion d'une manifestation publique, toutefois elle doit au préalable obtenir l'autorisation du Maire de la commune (au moins 15 jours avant) et vendre uniquement des boissons des groupes 1 et 3.

Une association qui établit un tel débit de boissons pour la durée de la manifestation publique qu'elle organise ne peut obtenir plus de 5 autorisations par an (se calcule par année civile).

Si l'association dépasse le nombre légal d'événements temporaires annuels, elle devra acquérir une licence si elle souhaite faire profiter d'un bar/buvette.

Le cas particulier d'ouverture de buvette au sein d'enceintes sportives.

La vente et la distribution de boissons des groupes 3 à 5 sont interdites dans les stades, dans les salles d'éducation physique, gymnase et tout autre établissement d'activités sportives.

Des dérogations sont néanmoins possibles. Le Maire peut, par arrêté, accorder des autorisations dérogatoires temporaires :

- D'une durée de 48h au plus
- Vente à consommer sur place ou à emporter
- Distribution des boissons des groupes 1 à 3
- Demande à déposer au minimum 3 mois avant la manifestation ou 15 jours en cas de manifestation exceptionnelle.

Des associations
Sportives agréées
dans la limite
de 10 autorisations par an
par association

Des organisateurs
de manifestations
à caractère touristique
dans la limite
de 4 autorisations par an stations classées et
des communes touristiques

Des organisateurs
de manifestations
à caractère agricole
dans la limite
de 2 autorisations par an
par commune

Les autorisations relatives à une association sportive peuvent se cumuler. Ainsi, aux 10 dérogations par an que le Maire peut leur accorder pour l'ouverture de buvettes au sein d'installations sportives (par exemple : 10 matchs de championnat) peuvent être ajoutées les 5 autorisations possibles pour les différentes manifestations publiques que cette association peut organiser hors enceinte sportive.

Note : lorsqu'une association souhaite organiser une manifestation (autre qu'une compétition sportive) temporaire sur la voie publique, elle ne doit surtout pas oublier de déclarer préalablement la manifestation en Mairie et à la Préfecture du département.

CIMETIÈRE

Les familles peuvent procéder elles-mêmes aux travaux d'entretien de leurs tombes ou concessions. Dans le cadre de l'entretien des sépultures, le cimetière de Berson étant voulu totalement enherbé, il est totalement interdit de déverser des produits dés herbants dans les allées, contre allées, passages ou inter-tombes, ni d'aménager de façon personnelle les dits lieux qui sont du domaine public.

Dans le cas de travaux plus conséquents, des entreprises de pompes funèbres ou de marbrerie peuvent intervenir avec l'autorisation de la Mairie.



URBANISME

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Excepté pour les constructions de très faible ampleur, toutes les constructions, même celles ne comportant pas de fondations, sont soumises à une autorisation d'urbanisme.

Abri de Jardin : Tous les abris de jardin sont soumis à autorisation sous la forme du dépôt de l'imprimé « Déclaration Préalable ». Dans les zones U, les bardages métalliques, fibre de ciment et plastiques sont interdits. Les bardages de planches sont autorisés.

En cas de doute et avant l'achat de votre abri, ou de toutes autres constructions, consultez le Service Instructeur de la Mairie.

La réalisation de travaux sans autorisation d'urbanisme constitue une infraction passible de poursuites pénales (Article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

PLANTATION ET ENTRETIEN EN LIMITE SEPARATIVE DE PROPRIETE

Distances et hauteurs à respecter :

La loi impose (article 671 du Code civil) : une distance d'au minimum 2 mètres de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres ou une distance d'au minimum 0,50 mètre de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre, et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre.

Obligations d'entretien et d'élagage :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

LOTISSEMENT

Avant commencement des travaux suivants : clôtures, annexes (abri de jardin, piscine etc..) et si ces travaux n'ont pas été prévu dans votre dossier de demande de permis de construire, vous devez déposer en Mairie au Service Urbanisme un dossier de déclaration préalable.

VOIRIE

ALIGNEMENT- BUSAGE

Lorsque vous souhaitez créer un nouvel accès sur une propriété ou clôturer votre terrain et que votre limite de propriété touche le domaine public, vous devez faire une demande d'alignement et/ou busage.

Pour tout stationnement sur la voie publique (pour un déménagement, des travaux ou autre), vous devez demander une permission de voirie.

Demande d'alignement / busage – Demande de permission de voirie : remplir le formulaire cerfa 14023*01 auquel vous joindrez un plan cadastral.

Arrêté de circulation : Lorsque vos travaux empiètent sur le domaine public et peuvent affecter la circulation, vous devez obligatoirement faire une demande d'arrêté de circulation temporaire (cerfa 14024*01).

IMPORTANT : toute construction de clôture ou murette le long de la voie publique est soumise à une déclaration préalable, en plus de la demande d'alignement.

Votre pub
ICI



SOCOBLA
EMBOUTEILLAGE MOBILE

M & Mme PERROY
www.socobla.com 05 57 64 30 69
Florimond Ouest 33390 BERSON

Entreprise familiale créée depuis 1984,
Implantée depuis 1992 dans la Zone artisanale de Florimond,
Spécialisée dans la mise en bouteille à la propriété.



LOCATION DE SALLES

Si vous souhaitez réserver une salle sur la commune (Foyer rural et Ancienne Mairie), vous pouvez adresser votre demande de location par courrier à Monsieur Le Maire à l'adresse suivante :

11 Avenue de la Libération, 33390 BERSON

Veuillez indiquer dans cette lettre la nature de la manifestation, la date et la durée ainsi que le nom et le prénom de la personne responsable de votre réservation afin que votre demande puisse être étudiée en Commission.

Si avis favorable, vous recevrez un courrier avec votre réservation et les documents de location à retourner complétés et signés à l'accueil de la Mairie.

Si vous souhaitez savoir si la date choisie n'est pas déjà réservée, vous pouvez joindre au préalable la Mairie au 05.57.64.35.04 et demander le Service Communication qui vous renseignera sur les disponibilités de la salle ou pour prendre rendez-vous afin de faire une visite.



Dorénavant le Service Communication de la ville est ouvert aux mêmes horaires d'ouvertures de la Mairie, c'est-à-dire :

Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h

RAPPEL DECLARATION DES CHIENS EN MAIRIE

Les chiens d'attaque (1ère catégorie)

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
- Mastiff (chiens dits boerbulls)
- Tosa.

Les chiens de garde et de défense (2ème catégorie)

Il s'agit des chiens :

- de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
- de race Rottweiler,
- de race Tosa,
- inscrits à un livre généalogique reconnue par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure :

- sur la voie publique,
- dans les transports en commun,
- dans les lieux publics et plus généralement les locaux ouverts au public,
- dans les parties communes des immeubles collectifs.

Vous devez aussi avoir la carte d'identification ou passeport européen pour animal de compagnie.

Formation du maître

Une personne voulant avoir un chien pouvant être dangereux doit suivre une formation pour obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation est nécessaire pour demander un permis de détention.

Permis de détention

Le propriétaire doit demander un permis à la Mairie de son domicile ou l'adresser par courrier. Si la personne possède plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

FACEBOOK

Une Charte de modération a été créée sur la page Facebook de la commune début janvier. Cette charte a été rédigée afin que cette page puisse être un lieu d'informations et d'échanges sympathiques et agréables pour tous. Toutes les interactions sont les bienvenues à condition de respecter quelques règles élémentaires de courtoisie.

Nous vous remercions de tenir compte des conseils suivants lorsque vous postez ou commentez sur les murs des pages de la ville de Berson.

- Prenez un temps de réflexion avant d'envoyer votre message. Les pages Facebook sont publiques, vos publications aussi ainsi de nombreuses personnes vont voir ce que vous postez.
- Vérifiez vos informations, citez vos sources.
- Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne seront pas tolérées sur la page.
- Ne cherchez pas le conflit, les règlements de compte, provocation ou acharnement sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Respectez la vie des autres, soyez tolérant.
- Ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (photos, mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d'un tiers sans son accord.
- N'écrivez pas en majuscule. LES MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ.

Interdictions légales :

L'ensemble des lois et règlements en vigueur en France est applicable lorsque vous utilisez Internet, tout autant que sur la page Ville de Berson. Les modérateurs supprimeront toutes les publications contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Par ailleurs, les messages à caractères publicitaires, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales, les messages apparentés aux spams, les contenus portant atteinte à l'image ou à la réputation de la Ville de Berson, les contenus à caractère politique, partisan, seront systématiquement supprimés.

Il ne s'agit pas ici de restreindre l'usage de Facebook ou d'atteindre à la liberté d'expression des utilisateurs mais plutôt de garder un cadre enrichissant et sympathique pour la page « Ville de Berson ».

Merci de nous avoir lu jusqu'ici.



CHEM CHEMINÉE...

Le ramonage des cheminées et conduits doit être effectué au moins une fois par an (Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-26.)

De plus les compagnies d'assurance peuvent vous réclamer l'attestation de ramonage en cas de sinistre.

CHOYONS NOS ANIMAUX

Au vu de déclarations de plus en plus nombreuses sur la maltraitance d'animaux au sein de la ville, nous vous informons que le code pénal prévoit (article 511-1) que d'exercer, sans nécessité, publiquement ou non, des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

En cas d'urgence, de péril ou de condamnation du propriétaire, le juge d'instruction peut décider de confier l'animal, jusqu'au jugement, à une œuvre de protection animale déclarée.

Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, à l'exception des animaux destinés au repeuplement.



ELECTIONS 2020

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année ou via le site service-public.fr, onglet « services en ligne » s'inscrire sur les listes électorales, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les électeurs **ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

INFORMATIONS

Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour procéder à votre inscription.

Pourront voter aux élections municipales, les citoyens Français, les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 22 mars 2020 mais également les ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne qui résident en France.

RAPPEL

La commune est divisée en 2 bureaux de vote.
Ces 2 bureaux de vote sont situés dans le Foyer Rural.
Sur votre dernière carte électorale est inscrit LE NUMÉRO DE VOTRE BUREAU DE VOTE.
Vous devez participer aux opérations électorales en respectant le numéro de ce bureau.
Des membres du personnel de la ville seront présents lors des prochains scrutins pour vous aider à atteindre celui-ci.

A L'ATTENTION DE TOUS LES ELECTEURS DES COMMUNES
DE 1000 À 3499 HABITANTS

SCRUTIN DE LISTES AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020

Les prochaines élections municipales et communautaires générales auront lieu
les 15 et 22 mars 2020.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil de scrutin de liste.

Dans votre commune, les candidats se présenteront sur deux listes
Municipale et Communautaire :

- Complètes (comprenant d'une part autant de noms que de conseillers municipaux à élire et d'autre part les noms des candidats communautaires à élire).
- Paritaires (comprenant alternativement une personne de chaque sexe).

Regroupant la liste municipale et la liste communautaire, le bulletin de votre de votre choix devra être inséré tel quel en un seul exemplaire dans l'enveloppe de scrutin à votre disposition dans le bureau.

**VOUS NE POUVEZ PLUS RAYER OU AJOUTER DES NOMS OU MODIFIER
L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS**



VIE SPORTIVE ET CULTURELLE

ACCA

Cette année, pour ce début de saison, la migration est légèrement meilleure que l'année précédente, je veux parler de grives et palombes. Pour la bécasse, nous sommes au début de la saison, à l'heure de la préparation du journal (20 novembre). Le lièvre est concentré dans les réserves, là où ils sont tranquilles. Le chevreuil est stable et le sanglier en légère diminution, ce qui nous rassure concernant les accidents de la route. Pour le gibier sédentaire (faisans et perdrix) il en reste d'un lâcher à l'autre, malgré une densité de renards importante qui habituellement en font leur festin.



AHIMSA HATA YOGA



Yoga pour tous, yoga seniors et méditation
Une salle de yoga ouvert sur la nature.

Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. Cet ancien art de vivre tel qu'il est expliqué dans les textes se révèle comme un chemin initiatique qui transcende la discipline physique.

Le yoga apporte un grand nombre de bienfaits physiques notamment l'assouplissement des muscles (les postures de yoga sont variées pour étirer l'ensemble des grands groupes musculaires). Certaines postures aident au renforcement musculaire en douceur, d'autres font plutôt travailler l'équilibre.

Méditation, relaxation et voyage sonore

Pratiquée 10 minutes chaque jour, la méditation permet de faire le point sur soi. « La méditation n'est pas une technique de relaxation mais une manière très simple de voir son état d'esprit »

On apprend à accueillir ses pensées, à les contrôler sans les cacher. On réapprend à être et à faire attention, un atout de taille pour s'ouvrir aux autres et au monde qui peut servir notamment aux jeunes en pleine crise d'adolescence. La

notion de présent prend tout son sens car notre esprit étant enclin à vagabonder, on le maîtrise pour le faire revenir à l'instant T, à ce moment où l'on est juste assis sans rien faire. « La méditation change les gens si on ne la réduit pas à un simple gadget »

Voyage sonore, bols de cristal, bols tibétains et autres instruments de relaxation

Contact: Mme Arnaud Sande

Tel : 06-74-60-48-63

Site Web : yogaetayurveda-gironde.fr

CRÉATION ASSOCIATION

Vous venez de créer votre Association sur la commune de Berson, pensez à venir vous inscrire en Mairie pour faire partie de la liste des Associations Bersonnaises. Vous pouvez également vous adresser en Mairie pour récupérer vos fichiers numériques de demande de subvention.

Les élèves du restaurant scolaire de B...

Je veux mangier des
pâtes carbonara
Sarah-Lou

Hamburger - frites - éclair
au chocolat

hamburger
épinards
banane ou
gâteau au
chocolat
x foie gras pizza
pâtes à la carbonara

MENU
Entrée : Salades vertes
Plats : Pâtes à la carbonara
Dessert : Yaourt

En entrée : celeri rave et surimi
En plat : sushi et pâtes chinoises
En dessert : banane et yaourt.
Boisson : eau pétillante

entrée salade
plat bœuf de calamars / riz
dessert framboises ou Poire
Boisson Schaeffers agrum

carottes râpées - poulet et pâtes
fromage - yaourt à la
vanille

une salade de riz
un hamburger + frites + ketchup
une pêche
champignon

- Menu :
- 1 - Salade de tomate et melon
- magret de canard ketchup et Pomme de terre
- Tiramisu à la framboise et au spéculoos
 - 2 - Raclette et boisson
- Raclette et tout sque l'on pense avoir en raclette
- Poire, framboise, yaourt, chocolat, chantrelle
 - 3 - Sausisson, chorizo mélangés
- pizza au choix des garnitures
- Fruit frais de saison au choix du chef
 - 4 - Salade et carottes
- Lasagne
- gâteau au chocolat et crème anglaise
 - 5 - Confiture
- pâtes à la carbonara
- tartes au framboise chantrelle

Entrée
maïs ou betteraves rouges
Plat
entrecôte riz
Dessert
crème anglaise et
steubanane.
Boisson
eau ou jus d'orange



Entrée	Plat	Dessert
Taboulet	Haricot vert et steak ou raclette	Gâteau à la noix de coco ou de la pomme
Boisson(s) eau (plate) et ou jus de pomme		Fromage Emmental Emmental

Oralyne
CMI

MENU
entrée : Carottes râpées
plat : rôti de bœuf avec sauce béchamel et légumes
dessert : fromage et agrum
boisson : l'eau pétillante

SAUCES
pommes pour la mayonnaise et le bœuf
des petite oeuf en verre et de la vinaigre

MENU
entrée : Salade verte
plat : Mini tarte
dessert : Tarte au

Person confectionnent leur menu

Entrée	Plat	Dessert
Petite tartine au beurre et au saumon fumé	Poulet au lait de coco et du riz	Salade de fruits

Ham
frites
Glace Sam

Menu enfants

Entrée

de au maïs
à betterave

Plat

à carbonara

Dessert

au chocolat
à crème anglaise

table !



Menu de la cantine

entrée

carrote rapée, saumon fumé ou mini pizza

plat

lapin et pomme de terre

dessert

fruit de saison, gâteau au chocolat avec crème anglaise

Menu :

entrée: pâté de canard avec cornichons ou sans.

plat: rôti de bœuf avec patates sautées sans ail.

dessert fromage: camembert

dessert: chou à la crème avec de la chantille et chocolat.

des Frites et
un sandwich et
un fruit.
de la purée

Plat

Ptits pois carottes avec cordon bleu.

Dessert

Gâteau vanille avec de la crème anglaise.

Salade au maïs
fruit maison
saï magré de can
are.
fruit fruit
gâteau au chocolat
chocolat et vanille
ou un cadeau pour
grand.
tea gl acé a la
pêche

Betterave
Chili
tarte au framboise

steack hachée -
frites - gâteau au
chocolat

saucisse petit pois
gâteau
crème anglaise

Menu
Menu

Entrée: salade cretons

Plat: cordon bleu patates

dessert:
fromage: gruyère

dessert: chou à la crème avec du chocolat

si on toutes les amonabrice sont gentille.

ARIEB

Il y a heureusement le repas de l'ARIEB pour venir égayer les jours froids et pluvieux du mois de novembre. Le 16, près de 120 personnes se retrouvaient au Foyer Rural pour une soirée où a régné amitié et convivialité.

Après la traditionnelle marquée, les convives se sont retrouvés autour des tables magnifiquement décorées pour un repas festif préparé par la famille BRAUER. Mais on ne vient pas que pour manger, on vient aussi danser ; et « Cocktail Tropical » a donné satisfaction aux plus intrépides.

Merci à tous les participants, mais aussi à tous les généreux donateurs qui, sans venir apportent leur obole, souvent substantielle, à notre association pour l'entretien de notre Eglise.

A l'année prochaine le plaisir de se retrouver.



CAPOEIRA



L'association Arte Capoeira fait son chemin sur la Commune de Berson.

Elle a organisé plusieurs manifestations :

- Le 31 octobre, la « rod'halloween »
- Le 21 décembre, la traditionnelle rode de Noël
- Le 23 novembre, le stage d'hiver de Capoeira, suivi d'une soirée raclette.

qui ont rencontré un vif succès, où les élèves, les parents, ont su exceller dans l'art de la capoeira, et entonné les traditionnels chants brésiliens rythmant les différentes danses de combats.

Nous avons également participé au forum des associations, ainsi qu'à la manifestation « octobre rose » où les professeurs, élèves, et même le public qui le souhaitait, ont pu montrer leur passion pour cette magnifique discipline.

Vous pouvez venir nous voir tous les mardis soirs à compter de 18h30, pour essayer et même vous y inscrire.

ALLIANCE ZEN

L'association alliance zen continue l'atelier gestion du stress par la méditation de pleine conscience ; cet atelier nécessite un véritable engagement car c'est un programme d'apprentissage avec des exercices d'entraînements à faire à domicile et une régularité de présence.

A la demande des participants, l'association ouvre un atelier de méditation de pleine conscience libre. Il s'agit pour les personnes (initiées ou débutantes) le désirant, de se retrouver en groupe pour pratiquer la méditation de pleine conscience et partager leur vécu lors d'une séance. Cet atelier fonctionnera à la séance, chacun viendra au rythme qui l'arrange, une fois par mois ou chaque semaine ou deux fois...

Comme il n'y a pas de programme chacun fait comme il le souhaite. Cette activité aura lieu dès le 9/01/2020 tous les jeudis sauf vacances scolaires à l'ancienne mairie de 20h30 à 22h. Pour s'inscrire merci de me contacter au 0678313610. Pour plus d'informations venez découvrir le site : <http://www.alliancezen.com> cliquer sur (nouvel atelier).

Madame Chantal Labelle

Instructrice de méditation de pleine conscience.



LE CERCLE DE L'AMITIÉ

Nous voici de retour parmi vous pour clôturer l'année 2019. Le 3 juillet notre repas de fin de saison fut une très belle réussite avec toujours une ambiance du tonnerre, on se régale avec vous tous, c'est super on vous en remercie, ce qui nous met du baume au cœur pour continuer. Le 12 septembre, escapade dans la vallée du lot (déjeuner croisière) avec un temps magnifique. Septembre, un petit voyage de plusieurs jours à Costa Dorada dans un super hôtel, coin magnifique, tout le monde est revenu enchanté.

Au retour nous apprenons le décès de notre petite Renée (la maman de notre présidente) et (sa louloute) pour Jeannine puis aussi celui d'Anita. Cette année nous avons perdu encore de belles personnes, une petite pensée pour les familles car perdre les siens c'est très dur. Avant de finir cette fin d'année, deux repas de détente nous attendent, plus une sortie dans les landes le 12 Décembre (le mirage qui vous ouvre ses portes sur un monde magique et féérique), venez nombreux. Nous allons nous quitter ici en vous souhaitant de très belles fêtes en famille, soyons tous et toutes positifs. On se retrouve en 2020 et on espère que l'année sera meilleure pour tout le monde.

La présidente, Mme Memphis



SAINTE CLAIRE BEVIO



Créée en 2011, l'Association Sainte Claire Bevio avait pour but d'apporter une aide matérielle à la pouponnière « Sainte Claire » de Lomé au Togo. Malheureusement, la situation géopolitique de cette région d'Afrique a amené l'Asso à d'autres activités. Notamment l'apport d'aide matérielle à des dispensaires et des cliniques qui soignent des malades qui ne peuvent se payer des soins médicaux et un centre d'aide sociale qui sort des jeunes filles de la rue pour leur éviter de tomber sous la coupe de souteneurs malveillants. Pour 2019, aucune délégation de l'association n'a pu se rendre sur le terrain, cette visite est reportée en 2020. Toutefois de mauvaises nouvelles nous parviennent du nord du Togo, du Bénin et surtout du Burkina-Faso où des gens que le politiquement correct ne nous permet pas de nommer et désigner chassent les paysans de leurs

terres. Des camps de réfugiés sont installés dans le département de Barsalogo, autour de Kaya. Malheureusement cette population de réfugiés a besoin de vivres et de soins. Ils ont besoin de toutes les bonnes volontés pour leur apporter de quoi passer ce mauvais cap.

FOYER RURAL

L'association Foyer Rural de Berson a eu le plaisir d'annoncer l'ouverture en novembre 2019 d'une section Combat au Sabre Laser sous le nom de «L'Héritage de la Lumière».

Cette discipline en pleine expansion inspirée de la saga Star Wars s'est installée à Berson.

Au-delà des films, le sabre laser est un nouveau sport de combat donnant lieu à des duels intenses à l'arme lumineuse des Jedis. Ce sport nécessite de l'entraînement pour acquérir force, maîtrise de soi et équilibre.

Les cours ont commencé au Foyer Rural les mercredis soir de 19h00 à 21h00. Ils sont dispensés par Benoît, instructeur expérimenté et diplômé de la SaberLeague (la plus grande académie Française sur Paris). Ils se composent d'un échauffement, d'une partie de travail physique puis de la technique et du maniement de l'arme. Ils sont ouverts à tous ayant 12 ans minimum, ados et adultes.



Actuellement dans nos rangs, nous avons tous les âges, alors si vous aimez le sabre laser ou que vous souhaitez faire du sport dans une discipline de combat moderne et unique en Haute Gironde... rejoignez-nous !

Pour toutes demandes ou renseignements, contactez-nous soit par mail : heritagelumiere.sabrelaser@gmail.com ou par téléphone au 06.20.50.46.38.

ORCHESTRE D'HARMONIE



L'Harmonie débute son année musicale de manière trépidante en vous donnant rendez-vous le samedi 18 janvier à 20h30 au Foyer Rural de Berson pour son concert dédié à Sainte-Cécile. Ce concert sera aux couleurs de la danse, avis à tous les amateurs !

Nous aurons le plaisir de vous retrouver le samedi 25 janvier à 20h30 à Braud et Saint Louis à l'occasion du rassemblement d'Harmonies du secteur. Ce concert réunira pas moins de 150 musiciens sur scène. Sensations et émotions garanties !

Avec le retour des beaux jours les projets musicaux fleurissent.

Au mois de mai l'Harmonie participe :

- Commémoration du 8 mai
- Encourage les marathoniens des Côtes de Blaye.

Si vous avez des notions, quelques connaissances, ou maîtrisez le solfège et/ou un instrument, ou tout simplement l'envie et la motivation de faire de la musique, n'hésitez plus et venez nous rejoindre le samedi de 17h30 à 19h30 pour partager un moment convivial. C'est dans la joie et la bonne humeur que nous vous accueillerons.

FCPE

En cette fin d'année scolaire 2018-2019, notre association s'est mobilisée, comme nous le précisons dans le précédent bulletin municipal, pour protéger notre école. Nous nous sommes opposés à la loi Blanquer en proposant une réunion avec la députée de circonscription, Mme Hammerer, et en participant à une journée école morte suivie par la majorité des parents d'élèves de Berson. Nous restons vigilants face à la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée prochaine. Mi-juin, nous avons organisé une course d'orientation dans Berson afin de faire connaître aux enfants de la commune les petits chemins communaux et les sensibiliser au tri des déchets grâce à la participation de « M. Poubelle ». Cette animation a été très appréciée par les nombreux participants qui ont terminé cette matinée en se déchaînant sur une piste de danse animée par un DJ local.

Début juillet, nous avons appris lors des inscriptions l'augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie instaurée par le conseil municipal. L'ouverture a été décalée à 7 heures conformément à notre demande et le paiement à la demi-heure est passé de 0,70€ à 1 euro. Notre demande de révision à la baisse n'a pas été validée lors d'une réunion extraordinaire. L'échéance de la période d'essai touchant à son terme, nous avons effectué un nouveau sondage des horaires d'ouverture auprès des parents, et redemandé une diminution des tarifs.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, il n'y a plus de ramassage scolaire pour l'école de Berson suite aux prises de décisions de la municipalité l'an dernier. Il est demandé aux familles de pratiquer le covoiturage.

Nous avons appris lors du conseil d'école, la diminution du nombre de composants associée à l'augmentation du tarif de la cantine. Suite aux nombreuses questions soulevées par les parents, une réunion extraordinaire a de nouveau eu lieu, avec le prestataire de la cantine, la Mairie et la FCPE. Nous avons eu des réponses que nous avons communiquées aux familles. Il nous a été informé de la mise en place de la loi EGALIM, qui impose aux collectivités d'introduire un menu végétarien par semaine à compter du 30 octobre 2019.

Malgré tout, nous avons participé avec plaisir au forum des associations afin de rallier de nouveaux adhérents. A ce jour, nous avons pu renouveler notre bureau et eu l'adhésion de nombreux parents. Nous tenons à remercier les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de notre association comme Christelle et Linda mais qui ont souhaité prendre du recul cette année.

Début novembre, nous avons procédé à notre bourse aux vêtements d'hiver. Ce fut un franc succès grâce à l'investissement des bénévoles de l'association mais aussi de personnes extérieures. Merci à tous. Nous avons renouvelé la vente de chocolat de Noël auprès des familles.

Grâce à ces actions, nous avons pu subventionner une partie du spectacle de Noël de l'école et distribuer des calendriers de l'aveugle à chaque enfant scolarisé. Nous avons terminé cette année avec notre atelier de Noël qui a permis de lancer la féerie des fêtes.

Comptez sur nous pour tout mettre en œuvre afin de défendre l'intérêt de nos enfants qui sont l'avenir de notre commune.

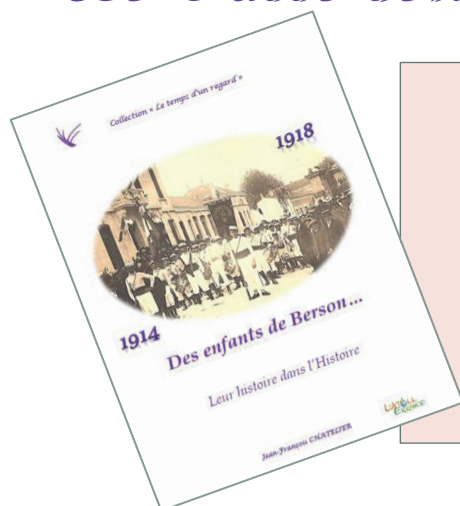
Joyeuses fêtes, l'équipe FCPE de Berson



L'ATOLL ERRANCE

Projet intergénérationnel entrepris par la Mairie, l'école communale et l'association L'Atoll Errance de BERSON

« Le Passé devient Présent »... Suite !!!



Pour la célébration de l'Armistice de 1918, les enfants de l'école de Berson ont permis de raviver la mémoire des « poilus » de la commune.

Un livre est désormais disponible à la Mairie de Berson.

Livre au prix de 15€

Nouveau projet de l'association **L'ATOLL ERRANCE** en 2020 !!!

En effet, notre action se poursuit auprès des écoliers de Berson et se traduit cette année par la reconstitution d'une photographie du village dans les années 1900.

Les recherches partagées avec l'ensemble des habitants de la commune doivent nous permettre de découvrir des bâtiments ou maisons remarquables de Berson, leurs occupants, leurs métiers et en déduire ce que pouvait être la vie à cette époque !

Mais pour y parvenir et aider les enfants dans la reconstruction de ce patrimoine, nous vous sollicitons pour exhumer de vos greniers, armoires et vieilles boîtes, tout particulièrement des anciennes photos voire des documents et anecdotes sur Berson.

Pour cela, Faites-vous connaître auprès de notre association ! Nous pourrions venir vous voir, vous questionner avec les élèves!

Nous profitons de cette occasion pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2020 en souhaitant qu'elle soit heureuse pour tous.

Vous pouvez nous joindre dès à présent au 06 38 64 06 65.

Jean-François Chatelier



ÉCOLE DE BERSON

L'ATOLL
ERRANCE



VIE SCOLAIRE



Ecole Berson 2019-2020

PS/MS/GS



Ecole Berson 2019-2020

PS/MS/GS



Ecole Berson 2019-2020

CP



Ecole Berson 2019-2020

CE1



Ecole Berson 2019-2020

CE2



Ecole Berson 2019-2020

CM1



Ecole Berson 2019-2020

CM2

RÉPARTITION DES CLASSES 2019-2020

L'école de Berson accueille 162 enfants : 53 Maternelles, 103 Primaires et 6 enfants de l'ITEP.

Classe de Caroline QUERAL
27 enfants
Petite section : 10
Moyenne section : 6
Grande section : 11

Classe de Pascale LAMBOUR
26 enfants
Petite section : 6
Moyenne section : 8
Grande section : 12

Classe de Leila MORA-COSTE
23 enfants
CP : 21
CE1 : 2

Classe de Virginie PARRA
CE1 : 20 enfants

Classe d'Hélène HOUBIN
CE2 : 18 enfants

Classe de Marie RAIMOND et Isabelle GRILLET
21 enfants
CM1 : 19
CM2 : 2

Classe de Nicolas MERCIER
CM2 : 21 enfants

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

2ème trimestre : mardi 04 février 2020
3ème trimestre : jeudi 11 juin 2020

FÊTES DE L'ÉCOLE

LOTO : vendredi 7 février 2020
CARNAVAL : jeudi 20 février 2020 après-midi
KERMESSE : samedi 20 juin 2020

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 21 février 2020 après la classe
Reprise : lundi 09 mars 2020 au matin

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 17 avril 2020 après la classe
Reprise : lundi 04 mai 2020 au matin

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours : vendredi 03 juillet 2020 après la classe

HORAIRES SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

ENSEIGNEMENT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h20 à 16h15

GARDERIE

Le matin : 7h00 à 8h30

Le soir : 16h30 à 18h30

PRESTATIONS EXTRA-SCOLAIRES

PRESTATIONS EXTRA-SCOLAIRES

Modifications des tarifs au 1er septembre 2019

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas permanent : 2.85€

Repas occasionnel : 4.00€

Les menus du Restaurant scolaire sont consultables sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook. De plus, ils sont également disponibles par mail. Si vous désirez les recevoir, communiquez au Service Éducation à la Mairie, votre adresse mail. (education@mairieberson.fr)

GARDERIE

Matin, à la demi-heure : 1.00€

Soir, à la demi-heure : 1.00€

PLAN VIGIPIRATE



Nous sommes toujours en plan Vigipirate Renforcé. De ce fait, les portes de l'école ferment à 8h45 et aucun parent ou accompagnant ne peut entrer dans l'enceinte scolaire sauf exceptionnellement, accompagné d'un membre de l'équipe enseignante.

Un exercice incendie s'est déroulé au mois de septembre ainsi qu'un exercice intrusion/confinement en octobre dernier au sein de l'école. Tout s'est bien passé.



MENU VEGETARIEN

Chers parents,

La loi « EGALIM » oblige les Collectivités à servir en restauration collective un menu végétarien par semaine. Celle-ci a pour objectif d'accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits ainsi que favoriser une alimentation saine, sûre et durable.

A compter du mois de novembre dernier, cette modification a été prise en compte dans les menus.

12 novembre :
Betteraves en salade
Omelette fromage et pommes de terre
Salade verte
Crumble aux fruits

18 novembre :
Chou rouge vinaigrette
Tarte aux fromages
Jardinières de légumes
Yaourt nature

26 novembre :
Lasagnes de légumes
Tomme blanche
Fruit de saison

06 décembre :
Potage du jour
Tajine de légumes et sa semoule
Yaourt nature

13 décembre :
Œufs durs mayonnaise
Gratin de pâtes aux légumes
Fruits de saison

16 décembre :
Salade mimosa
Pizza margarita
Carottes au cumin
Iles flottantes



LES ENFANTS AUX COMMANDES

Il a été proposé aux enfants de l'école, via la mise en place d'une boîte à suggestions, de choisir la composition de leur menu une fois par trimestre. Le premier menu concocté par les élèves de Berson a été servi le vendredi 22 novembre grâce à leurs nombreuses propositions. Cette boîte à suggestion est accessible pour tous les enfants au restaurant scolaire de l'école.



LIVRES EN CITADELLE : des illustrateurs sont intervenus dans les classes de notre école.

Delphine NAGATSUKA dans les classes de maternelle



Pauline-Amélie POPS dans les classes de CP, CE1 et CE2



Laurent AUDOIN dans les classes de CM1 et CM2



ARBRE DE NOEL







INFOS SERVICES

Vous connaissez une personne de plus de 16 ans qui rencontre des difficultés pour lire et/ou écrire.

La plateforme diagnostic illettrisme de la Haute Gironde peut l'aider à faire le point sur ses connaissances et l'orienter selon ses besoins.

N'hésitez pas et téléphonez-nous au 05.57.58.43.15

Plateforme diagnostic illettrisme
Association ACSAIE
5 Avenue Pierre Semard
33920 SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC
www.acsaie-insertion.com



Ce message ne peut
pas être lu par 7%
des personnes
en France

NUMÉROS D'URGENCES

Pompier : 18
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Urgences Médicales- Médecins de garde : 15
Appel d'urgence européen : 112
Centre Anti Poison : 05.56.96.40.80
Fil santé jeunes 0.800.235.236
Sida info service 0.800.840.800
Drogue info service 0.800.23.13.13
Enfance maltraitée : 119
Protection et assistance aux personnes âgées : 0.800.020.528



SECOURS POPULAIRES

Adresse : 9 Rue Urbain Albouy, 33390 Blaye
Téléphone : 06.70.16.62.42
Mail : tomrobisco@gmail.com
Horaires d'ouverture
Vestiaire : le mardi de 9h à 12h et 14h à 16h pour les bénéficiaires
Alimentaire : le mardi de 9h à 12h et 14h à 16h pour les bénéficiaires

LES RESTAURANTS DU COEUR

Adresse : 2 rue St Aulaire, 33390 Blaye
Téléphone : 05.57.42.84.54 / 07.79.64.61.34
Mail : ad33.blaye@restosducoeur.org
Les restos du Coeur vous accueillent pour

- l'aide alimentaire,
- l'aide à la personne,
- le micro-crédit,
- les vacances du coeur
- le salon de coiffure (sur RDV uniquement le jeudi de 14h à 16h30)



SECOURS CATHOLIQUE

Adresse : 99, rue de l'hôpital 33390 Blaye
Téléphone : 06.86.53.24.57
Mail : blaye@secours-catholique.org
Horaires d'ouverture : le jeudi de 14h30 à 17h

PERMIS DE LOUER

À partir du 1er janvier 2020, le Permis de louer entre en vigueur sur 10 communes du territoire intercommunal.

Qu'est-ce que le Permis de louer ?

La CCB, dans le cadre de sa politique d'habitat, se dote d'un nouvel outil contre le mal logement, pour améliorer la qualité du patrimoine mis à la location et renforcer l'attractivité résidentielle.

Pour les locataires, cet outil de contrôle du respect de la réglementation assainit l'offre des biens proposés. Il permet de lutter contre les marchands de sommeil, d'offrir des logements décentes en se garantissant d'éventuels conflits quant à l'état du bien loué.

Qui est concerné ?

Ce dispositif concerne tous les propriétaires bailleurs ou leurs mandataires (agences immobilières) qui proposent des biens à louer en résidence principale. Ne sont pas concernées les reconductions de bail.

Quelles démarches à suivre ?

La CCB souhaite accompagner et aider les propriétaires de bonne foi. En ce sens, les démarches concernant le Permis de louer sont très simples et totalement gratuites.

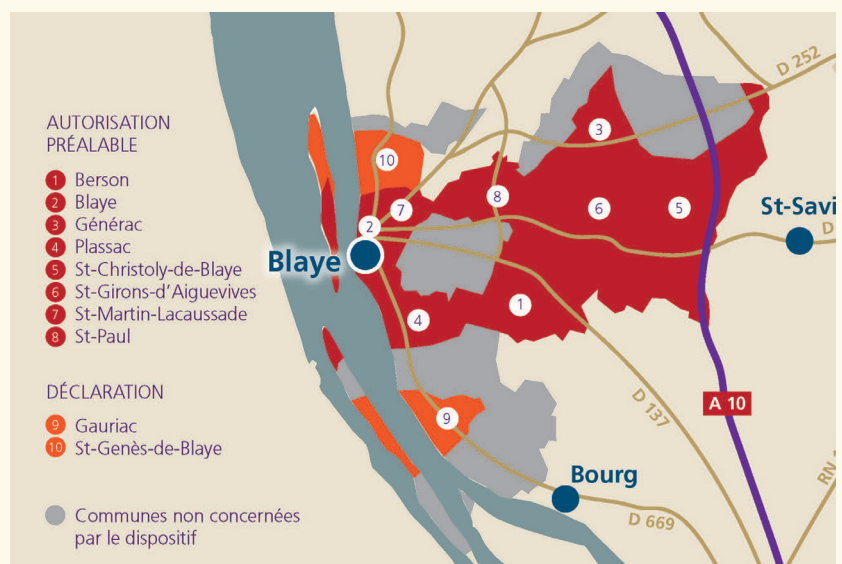
Remplir un formulaire CERFA disponible sur <https://ccb-blaye.com/service-a-la-personne/le-permis-de-louer/> ou dans nos locaux, y joindre le dossier des Diagnostic Techniques (DDT), déjà obligatoirement annexé au bail, nous retourner le tout par mail, par courrier ou en mains propres : c'est aussi simple que cela !

Contact et informations : 05-57-42-82-72

Dépôt de dossier Permis de louer

Par courrier, à l'attention de : M. le Président de la CCB – 32 rue des Maçons, BP 34 33393 BLAYE CEDEX
Par mail : ccb@ccb-blaye.com en précisant dans l'objet « Permis de louer »

Sur rendez-vous à la Maison des services au public, 32 rue des Maçons à BLAYE





Forum des Associations

Samedi 14 septembre 2019 de 10 h à 17 h

- à St Martin Lacaussade - salle Narbonne
- à St Christoly de Blaye - salle VOX
- à Berson - salle des fêtes

Informations
Entrée libre

Initiations
Contact mail : vie-associative@ccb-blaye.com

Démonstrations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BLAYE



Berson Actualités janvier 2020 n°46 Ville de Berson
 Directeur de la Publication : J. Roturier, Maire
 Comité de la Rédaction : Commission communication et services numériques
 Mise en page et impression : Page Blanche Création
 Les articles des associations sont rédigés par leurs membres
 Photos aériennes réalisées par un professionnel agréé.
 Édité à 1000 exemplaires.